



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022 – 20h00

L'an deux mille vingt-deux, le dix sept novembre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix novembre 2022, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Virginie BONNIER, Ludovic GOY

Absents :

Excusés : Karine FONT,

Pouvoirs : Karine FONT pouvoir à Franck GUILLON

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

Quorum : 10

18 présents – 19 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022
- **Délibération** : Vote des tarifs communaux
- Projet OPAC Résidence Séniors + salle commune : vote de principe
- Demande de subvention des classes en 3
- Questions diverses

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 20 octobre 2022 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ **Délibérations**

N°2022-54 : Vote des tarifs communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des tarifs communaux applicables actuellement. Compte tenu de l'augmentation des charges d'entretien, sur proposition de la commission JSRA, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs du Pôle d'animation. Les autres seraient inchangés.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

CIMETIERE

Concession	durée 15 ans	durée 30 ans
1 place 2 m x 1 m	120,00 €	240,00 €
2 places 2 m x 2 m	200,00 €	400,00 €
Colombarium	300,00 €	500,00 €

MARCHE HEBDOMADAIRE

Mètre linéaire	1 €
Utilisation électricité	1€ par jour

LOCATION MATERIEL

Praticables (unité) Location uniquement à l'intérieur	5 €
Chaises du pôle d'animation (unité)	0,50 € pour les particuliers ou associations
	0,25 € pour les manifestations à but non lucratif

SALLES DES REUNIONS

Associations de Larajasse	gratuit
---------------------------	---------

POLE D'ANIMATION

	Salle Culturelle	1/2 Salle Polyvalente	Salle Polyvalente
Capacité	220 personnes	1100 personnes	1430 personnes
Repas du Midi (maxi 22h00)			
Habitants de la commune	220	350	520
Extérieurs	330	520	770
Journée / Soirée			
Habitants de la commune	330	520	780
Extérieurs	500	780	1200
Extension au lendemain			
Habitants de la commune	170	190	285
Extérieurs	250	300	440
Vins d'honneur / Vente de fleurs			
Habitants de la commune	170	220	330
Extérieurs	250	330	500
Bals			
Associations communales uniquement	300	450	450
Manifestations associatives			
Associations communales	190	250	370
Manifestations non lucratives en journée	80	110	170
Extérieures	280	370	550
Don du sang	Exonération	Exonération	Exonération
Journée Sportive			
Associations communales	/	50	70
Extérieures	/	80	100
Divers			
Frais de chauffage			
Associations	Inclus	70	125
Particuliers	Inclus	180	350
Utilisation des cuisines	140	140	140
Chambre froide cuisines uniquement	60	60	60
Modalités de Paiement / Particuliers & Associations Extérieures			
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation	30% à la réservation
Solde	A la remise des clefs	A la remise des clefs	A la remise des clefs
Caution	1 000 €	2 000 €	2 000 €

Modalités de Paiement / Associations Communales			
Arrhes	Néant	Néant	Néant
Solde	A l'occupation	A l'occupation	A l'occupation
Caution	Néant	Néant	Néant

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

Des échanges ont lieu sur l'organisation des bals : il faudrait renforcer l'encadrement et la sécurité : exiger + de personnes encadrantes ? un service d'ordre ?

La problématique de l'alcool servi aux mineurs lors de ces bals et la responsabilité de l'association organisatrice et de la commune est discutée.

La commission JSRA va travailler sur la question de la sécurité et de l'encadrement supplémentaire qui pourrait être demandé aux associations pour l'organisation des bals.

Projet OPAC : Résidence Séniors + salle commune

Monsieur le Maire présente les derniers échanges avec l'OPAC présentant un nouveau coût final de 429 614 € HT (198 523,44 € HT pour la salle).

Il faudra rajouter le cout de la démolition pris en charge directement par la Commune.

Pour information, les appartements de la Résidence Séniors représentent un coût, pris en charge par l'OPAC, d'environnement 1 million d'€.

Le débat s'installe sur le coût de cet investissement pour une seule salle. Auquel il faudra rajouter les coûts d'entretien pour une faible utilisation, alors que d'autres salles sont à disposition sur la commune.

A noter que les coûts VRD + démolition (231 089.62 € + 70 000 €) seront à la charge de la Commune avec ou sans la construction de la salle.

Ne pas donner suite à l'investissement de la Mairie pour cette salle commune, pourrait voir ce projet, dans cette configuration, s'annuler, car l'OPAC pourrait ne pas s'engager seul pour la Résidence séniors.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à un **vote de principe** :

Approuvé : 9 voix pour 2 voix contre 8 abstentions

Demande de subvention des classes en 3

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'association des classes en 3 au titre de l'apéritif offert à l'ensemble de la population lors de la journée des classes qui aura lieu le samedi 27/05/2023.

Les membres de la commission JSRA ont échangé entre eux sur cette demande, mais souhaite l'avis du conseil avant de faire une proposition. La subvention accordée pour les classes en 2 cette année, peut être considérée comme une aide exceptionnelle, compte tenu du contexte sanitaire.

Il est souhaité que la réponse porte sur la politique générale à avoir pour l'ensemble des classes, et non uniquement pour cette association.

A noter que la salle est mise à disposition gratuitement pour la journée.

Vote de principe pour l'attribution d'un montant de 500 € aux associations des classes qui en feront la demande :

Approuvé 14 voix pour 2 abstentions 3 contre

Une délibération sera prise en janvier 2023 pour l'attribution de cette subvention à l'association des classes en 3.

Présentation du RPQS du service collecte de la CCMDL

Monsieur le Maire, par ailleurs vice-président de la CCMDL délégué à la gestion des déchets, présente le rapport qui était joint à la convocation.

Des échanges sur l'augmentation du coût et les évolutions demandés pour le tri sont de nouveau renouvelés : évolution des points d'apport avec la mise en place de nouveaux containers, et notamment le porte à porte déjà instauré sur Larajasse depuis plusieurs années, contrairement à un grand nombre de communes restantes. L'objectif étant la fin du porte à porte dans toutes les communes à la fin du mandat. Ambition de généraliser les installations de colonnes enterrées (1 colonne = 5 containers actuels) : Inquiétude soulevée sur les débordements de ses colonnes.

L'incivisme, fléau déjà très présent, sera toujours à gérer.

La question est posée sur la suite donnée aux propositions demandées et faites par les commissions environnement communales sur l'évolution de la répartition des parts pour la redevance : quelques changements ont pu être opérés.

⇒ Commissions communales - Points divers

- Commission finances :
 - la situation financière de la commune est correcte, notamment dû à la perception de la DSR 2 (dotation solidarité rurale – attribuée sous condition) qui a été de nouveau attribuée cette année.
- Service technique
 - Arrivée de Kevin Dumas, nouveau référent des services techniques.
 - Vol au service technique : beaucoup d'outillage
- Commission voirie :
 - Les chemins prévus ont été réalisés. Budget non dépassé, 15 000 € seront reportés sur le budget de l'année prochaine
- Modification du PLU :
 - Enquête publique terminée, en attente du rapport définitif du commissaire enquêteur
 - Pourrait être approuvé au conseil municipal de décembre ou janvier
- Question sur l'avancement du projet de l'ancienne école de Lamure :
 - Convention signée avec le CAUE pour suivre le dossier : à réactiver en début d'année
 - Projet de signature pour adhérer au service mutualisé de la CCMDL « énergie et bâtiment »
- Conseil Municipal Enfants (CME) :
 - 12/11 : Belle sortie à Lyon, avec une visite de l'Hôtel du Département, accompagné du CME de St Martin en Haut.
 - Souhait de poursuivre le projet de skate parc : coût élevé mais les JO 2024 laissent envisager la sollicitation de subventions.
 - Election du nouveau CME courant décembre
- Travaux centralité :
 - Marquage des parkings arrêtés à cause de la pluie
 - Actualisations des prix à prévoir
- Syder :
 - De + en + de chaufferies bois installées
 - Problème de relations avec Enedis
 - Sécurisation des postes de la Carabina et des Rivoires

- Réception des travaux de la centralité faite. Bon travail réalisé.
- Eclairage public : réanalyse du réseau pour éteindre un peu plus l'éclairage public et répondre à la sobriété énergétique.
- Communication :
 - Bulletin municipal en cours de rédaction
 - Insertions publicitaires : déjà 3 200 € reçus
- Ecole :
 - Devis pour réparer un tableau numérique. En attente, car montant élevé.
 - Installation du self à la cantine
- Economie :
 - Reprise du marché hebdomadaire sur la Place des Platanes en cours de discussion
- En test, un bus itinérant de la Maison France service : il pourrait se déplacer sur Larajasse une fois par mois, pour apporter les services directement sur place. Il sera accompagné de permanences de personnels sociales et médicales : infirmière, psychologue, travailleur social.
- Proposition du CM de janvier : 19/01 + autres dates 2023 proposées au prochain conseil
- Vœux du Maire : samedi 07/01/2023
- Distribution de sacs poubelles : certainement en février car livraison des sacs en janvier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h00.

Le Maire
Fabrice BOUCHUT



Le secrétaire de séance
Claude GOY

